

D é p a r t e m e n t d e s B o u c h e s d u R h ô n e
C o m m u n e d e G i g n a c - L a - N e r t h e

SARL DATRANS
ZI Les Florides - RN 368
13700 MARIGANE

CENTRE DE TRI ET DE GESTION DES DECHETS

ZAC DES AIGUILLES

**DOSSIER N°3 : RESUME NON TECHNIQUE DE
L'ETUDE D'IMPACT**

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

Sommaire	2
1. Impact sur l'environnement	4
2. Accessibilité du site.....	5
3. Approche synthétique du projet – incidence sur l'environnement	5
4 .Conclusion	6

1. Impact sur l'environnement

Ce type d'activité ne génère pas d'émissions chroniques tant dans l'eau que dans l'air. En outre, les dispositifs prévus permettront une prise en compte globale de l'environnement conformément à la législation sur les installations classées à laquelle le centre de tri et de traitement des déchets est soumis.

Le centre de tri et de traitement de déchets offre l'avantage d'être localisée dans une zone d'activité à vocation commerciale et industrielle.

Le projet est implanté dans un bâtiment existant exploité sous couvert d'un récépissé de déclaration délivré par le Préfet des Bouches du Rhône.

Le site n'est concerné par aucune servitude.

Le site accueillant le projet ne touche aucune zone ZNIEFF ni aucun ENS. Il s'inscrit dans une zone d'activités entourée de zones agricoles. Les espaces sensibles naturels les plus proches sont le massif du Bayon et le massif de l'Estaque. Le projet s'insère dans une zone n'ayant aucune mitoyenneté avec les espaces naturels sensibles du territoire communal. Le site de projet, est entouré de terrain en friche et au nord de la ZAC d'Aiguilles.

A terme, cette zone sera entièrement urbanisée.

Un effort particulier sera porté sur la gestion des eaux pluviales du site ainsi que des eaux incendie susceptibles d'être générées lors d'un éventuel sinistre.

A ce titre, il sera mis en place sur le centre :

- ✓ un réseau de collecte des aires bétonnées,
- ✓ des containers étanches de stockages,
- ✓ deux unités de traitement de type décanteur/séparateur d'hydrocarbures.
- ✓ un bassin de confinement et d'écrêtage associé à un réseau d'évacuation autorisant le stockage des eaux d'extinction d'incendie et pluviales.

Les préoccupations concernant les effets du projet sur le milieu naturel, commercial, urbain, humain, ont été prises en compte avec l'aménagement des mesures compensatoires afin de supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Le projet apporte une réponse spécifique aux problèmes qualitatifs de surface avec notamment un traitement des rejets provenant des eaux de ruissellement et des eaux usées.

L'architecture et l'insertion urbaine ont été étudiées afin de proposer un établissement aux lignes horizontales dont l'image sera contemporaine tout en tenant compte des spécificités de la zone d'activités.

Le Centre de Tri dispose d'une volumétrie simple, malgré ses relatives grandes dimensions.

Le bâtiment sera sensiblement rectangulaire. Son bardage de couleur gris clair lui permet de se dissimuler dans le paysage.

2. Accessibilité du site

La zone d'activités d'Aiguilles est accessible par la rd 48a et par la voirie interne de la zone d'activités. Le projet se situe en cul de sac de la zone d'activité et est desservi par le réseau viaire existant jusqu'à sa limite foncière.

Le trafic engendré par le transfert est du à l'acheminement des déchets au centre de tri et à leur réacheminement vers des sociétés de traitement de déchets. Le trafic engendré est de l'ordre de 9 entrées et sorties par jour dont 3 correspondent aux employés du centre de tri. Ce trafic supplémentaire est négligeable par rapport au trafic sur la RD 48a qui est de l'ordre de 4 200 véhicules/jour.

Le trafic en place est lié à l'activité économique du lieu.

3. Approche synthétique du projet – incidence sur l'environnement

Thèmes	Incidence sur le milieu				Mesures de prévention adoptées ou commentaires
	nulle	faible	moyenne	forte	
Eaux de surface		X			Aucun cours d'eau intercepté ou à proximité Stockages de matériaux peu polluants Emplacements spéciaux pour stockage de batteries, piles, peintures... Eaux de pluie traitée par décanteur/déshuileur Bassin de rétention Eaux vannes reliées au réseau public
Eaux souterraines		X			Aucun captage sur la zone d'étude Dispositifs décrits ci-dessus contribuent à la protection de la nappe Sol étanche
Urbanisme		X			Projet en conformité avec le règlement
Flore/Faune Monuments Sites protégés		X			Aucune zone à vocation naturelle ou culturelle concernée Aucune servitude n'affecte le projet
Agriculture	X				
Paysage		X			Le projet s'inscrit dans une ZAC à vocation d'activités Grillage de 2,5 mètres de haut Murs d'enceinte de 2,5 mètres de

Thèmes	Incidence sur le milieu				Mesures de prévention adoptées ou commentaires
	nulle	faible	moyenne	forte	
					haut Hauteur stockage de matériaux 2 mètres
Bruit		X			Zone à vocation d'activités existante. Pas de zone à émergence réglementée à proximité immédiate du site
Air/poussières		X			Peu ou pas de matières pulvérulentes Aucun brûlage autorisé
Emission lumineuse		X			Eclairage de la voie publique Aucun impact direct
Circulation		X			Très bonne accessibilité de la ZAC depuis l'autoroute sans passage par des lieux fortement urbanisés

4 .Conclusion

Le projet d'aménagement du centre de tri et de traitement de déchets n'a que très peu d'impact sur l'environnement et le voisinage compte tenu des mesures compensatoires mises en œuvre notamment en matière de gestion des eaux.

De plus la création de ce centre va permettre à la société DATRANS d'accroître son activité dans le domaine de la valorisation des déchets et ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable.